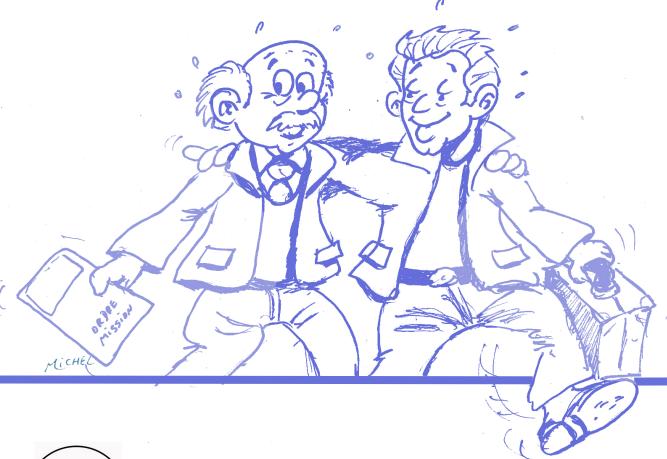
Les Amis d'Accompagner

15 ans d'expérience 10 ans d'existence

Sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale la Princesse Astrid





Ensemble, pas à pas!

Rapport annuel 2015

On ne voit bien qu'avec le cœur. L'essentiel est invisible pour les yeux.

Antoine de Saint-Exupéry

Table des matières

Mot du Président5
Genèse d'une action sociale
Contexte
Nos 8 chemins d'espérance
Chemin 1 : La santé
Chemin 2 : Le logement
Chemin 3 : Le droit des étrangers
Chemin 4 : La justice
Chemin 5 : Les ressources
Chemin 6 : L'aide administrative
Chemin 7: La jeunesse
Chemin 8 : L'emploi
Conclusion de ces 8 chemins parcourus
À nos bienfaiteurs
Faits marquants
Faits financiers saillants
Événements

Quelques chiffres	26
Nos travailleurs	27
Développement	27
Sommaire financier	28
Soutenir l'Association	34
Informations de contact	36
Annexes	38



Mot du Président

Quinze ans d'expérience, dix ans d'existence comme asbl « Les Amis d'Accompagner ». Est-ce le moment de jubiler ? Je ne le pense pas. La détresse des autres, objet de notre Action, n'est pas une source de jubilation.

Dans le métro, je surprends la conversation suivante : « T'as vu ces deux - là ? C'est sa mère, la vieille ? Ce n'est pas possible ! » Effectivement ça ne l'est pas ! Elle a 80 ans et lui 23. Elle est « blanche Belgique » et lui, « doré Afrique du Nord ». Le non-averti pouvait croire qu'il lui sert de garde du corps. En réalité, c'est elle qui lui sert d'auxiliaire d'intégration de vie. Elle l'accompagne dans ses démarches parce qu'il a peur, lui le baraqué. Il a peur de l'administration où il doit se rendre. Alors, elle est là simplement, bénévolement, avec lui, comme une grand-mère compatissante aux ennuis de son petit-fils.

Un jour dans un bus, les voyageurs sont les témoins d'un plaidoyer des plus convaincants. Une jeune dame explique et réexplique sa situation à un monsieur. Si ce dernier n'a pas compris, tous, dans le bus ont compris. Lorsque le monsieur et la dame se retrouvent devant l'officier de police du commissariat où ils devaient se rendre, la femme est prise de paralysie. Rien ne sort. Le monsieur, notre bénévole accompagnant, lui dit alors : « Que m'avez-vous dit dans le

bus? » Le bouchon saute, un flot de paroles sort. Il n'a servi qu'à cela mais cela a suffi pour qu'elle soit entendue et comprise.

Un bien drôle de trio, ce matin dans la rue : une maman africaine avec deux enfants « blanc de blanc ». Quelque chose cloche ! Sans se préoccuper des pensées secrètes des passants, notre trio va bon train jusqu'à l'école des enfants. Là, la « maman », notre bénévole, les confie et s'en retourne chez elle. Elle est ravie de permettre à la vraie maman des deux chérubins de rester alitée et de se soigner tout en sachant que ses enfants sont entre de bonnes mains.

Ces exemples n'ont rien de spectaculaires. Ils sont pourtant la partie visible, l'ordinaire de notre Action. Cette dernière semble banale mais elle est vitale. Nous avons opté pour l'enfouissement, l'humble service, les petits coups de main qui relèvent de façon certaine et prolongée. Ces « accompagnements de terrain », comme on les appelle dans notre jargon, sont l'outil simple mais efficace de notre Action. Ils permettent un travail en profondeur. Celui d'un accompagnement de

la personne dans sa globalité avec tout ce que cela implique d'invisible et d'inracontable.

Lorsque nous demandons de l'argent pour financer notre Action, on nous pose invariablement la même question : « Que faites-vous ? » Ce que nous faisons est tellement simple que les érudits des analyses de dossiers de demandes de fonds ne comprennent pas. Nous sommes quasi obligés d'afficher, avec pudeur et retenue, la détresse de nos bénéficiaires et nos actions pour les en sortir.

Nous avons besoin de vous. Votre soutien financier est indispensable. Je vous remercie du temps que vous prendrez à parcourir ce rapport. Nous l'avons rédigé à votre intention car nous vous sommes redevables des fonds que vous nous donnez, mais aussi de l'intérêt cordial que vous accordez à ces hommes et ces femmes blessés par la vie. De tout cœur, merci.

P. Guy Leroy

Genèse d'une action sociale

Cela faisait 2 ans que Guy me partageait régulièrement le besoin d'accompagnement des personnes en difficulté et comment les accompagnements qu'il avait eu l'occasion de réaliser avaient permis d'accélérer les recherches de solution et de résoudre la plupart des problèmes rencontrés par ces personnes.

Il était clair que, malgré le fort développement des institutions et aides sociales dans notre pays, ces structures pouvaient paraître inaccessibles à un certain nombre. Les lourdeurs administratives, la complexité des démarches ou encore le manque d'accueil menaient parfois au découragement, à l'abandon et au repli sur soi.

Il y avait un vrai besoin à rencontrer. Mais par où commencer ? Etant moi-même occupé à temps plein, il était clair que, ni moi ni Guy, n'avions le temps de porter un tel projet à nous seuls.

Cependant, mon expérience m'avait appris que lorsque l'on se trouve devant un projet qui nous semble une montagne, soit on abandonne dès le départ, soit on s'y attaque en frontal et on l'escalade en dépensant énormément d'énergie, au risque de se décourager et d'échouer, soit on transforme la montagne en une série de petites collines gérables chacune séparément. Au 1er janvier 2001, nous avons donc pris la

résolution de nous lancer. Nous nous sommes concentrés sur deux actions simples et déterminantes : premièrement la décomposition du projet en une dizaine de sous-projets aux objectifs bien délimités et deuxièmement l'identification d'une quinzaine de personnes motivées pour nous aider et nous "accompagner" dans ce lancement.

De petits groupes de travail ont ainsi été formés autour de thèmes tels que :

- La gestion des bénévoles : Définition de leur rôle, profil particulier, quel training ou coaching est nécessaire, les attentes vis-àvis d'un candidat bénévole, la mise en place d'une charte du bénévole, ...
- Le personnel : le besoin d'une assistante sociale, son rôle, ses tâches, son profil, le placement d'annonces de recrutement, les interviews d'embauche...
- Les aspects logistiques : le local adéquat et les disponibilités, l'équipement informatique et les programmes nécessaires et l'automatisation, le matériel, ...

- Les aspects financiers : la constitution de l'association, les comptes en banques, les sources de financement, les aspects comptables, les détails pratiques tels que les remboursements de frais de transport des bénévoles, ...
- Le marketing: Comment se faire connaître sans dépenser d'argent, comment collaborer avec d'autres associations (visite et interview de plusieurs associations pour recueillir leur réactions et conseils vis-à-vis du projet), ...
- Etc.

Il a été décidé de planifier des réunions de suivi, le dimanche après-midi, toutes les 2-3 semaines, afin que chaque groupe puisse partager son avancement, recueillir les réactions et ainsi peaufiner sa recommandation.

Entre chaque réunion de suivi, les membres des petits groupes avaient l'occasion de se voir et de faire ainsi avancer leur chantier.



Une fois la première recrue engagée et l'association constituée, les volontaires de la première heure sont rapidement devenus les premiers bénévoles accompagnants.

Au final, ce lancement réussi était avant tout un succès d'équipe et une expérience fraternelle. Aucun de nous n'était expert en gestion de projet ou bénéficiant d'une grande expérience dans le monde de l'aide sociale. Cependant, le bon sens, la générosité, l'esprit d'équipe, l'écoute, l'engagement ont permis de lancer notre association en un temps record de 3 mois.

Par ailleurs, le fait que notre association a un réel avenir et existe encore 15 ans plus tard démontre que notre concept s'appuie sur un vrai besoin criant, rapidement reconnu par tous les acteurs de terrain, que notre approche spécifique constitue une expérience enrichissante pour nos fidèles bénévoles et un soutien indispensable pour nos bénéficiaires.

L. Pirenne



Mon mari est décédé en 1999.C'est lui qui s'occupait de tout.

Je suis venue ici pour la première fois quand mon fils avait 2 ans. J'étais vraiment contente d'avoir trouvé un lieu comme celui-ci. Les Amis sont venus avec moi sur la route [...]

Aujourd'hui, je viens pour les études de mon fils. Il a 18 ans maintenant et il est entré à Solvay.

Contexte

Démographie

(« Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2015 » élaboré et publié uniquement en version électronique par l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles)

- Une population totale en augmentation : Au 1er janvier 2015, la Région de Bruxelles-Capitale comptait officiellement 1 175 173 habitants, soit une augmentation de la population de 1,0 % par rapport au 1er janvier 2014.
- Une population internationale:
 Bruxelles est une « ville-région »
 internationale, où la proportion de
 personnes de nationalité étrangère est
 importante. Au 31 décembre 2013, plus
 de deux tiers (68,9 %) de la population
 bruxelloise est d'origine étrangère (c'està-dire qu'ils sont soit de nationalité
 étrangère soit qu'ils sont nés avec une
 nationalité étrangère ou encore qu'un de
 leurs parents est né avec une nationalité
 étrangère).

Pauvreté

(« Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2015 » élaboré et publié

uniquement en version électronique par l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles)

En Région bruxelloise, le « taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale » est compris entre 33,8 % et 43,0 % (sur base des chiffres disponibles en 2013).

Il faut encore garder à l'esprit qu'une certaine proportion de personnes en situation de pauvreté échappe probablement à ces statistiques, notamment les personnes en situation irrégulière ou sans-abri.

Ce « taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale » tient compte des autres dimensions de la pauvreté que celle des revenus (pauvreté monétaire), qui se manifeste par des exclusions dans différents domaines de la vie : le revenu, le travail, l'éducation, la santé, le logement et la participation sociale. Ces exclusions sont entremêlées et peuvent agir à la fois comme cause et conséquence d'exclusions dans d'autres domaines. En ce qui concerne l'instruction par exemple : les enfants issus de milieux défavorisés présentent plus de risques d'échec scolaire, et les jeunes moins instruits auront aussi plus de risques de ne pas trouver de travail suffisamment bien rémunéré pour vivre dignement.

Les Amis d'Accompagner

Quel drapeau hisser?

Alors que la Princesse Astrid nous réaccorde volontiers son Haut Patronage pour une durée de 5 ans, à partir du 16 avril 2016, certains souhaiteraient que nous hissions leurs couleurs au sommet de notre Association. Or, il ne s'agit pas de reconnaître « ses pauvres à soi » comme le chantait Jacques Brel.

Comme nous nous adressons à toute personne en difficulté, sans considération de son appartenance religieuse, sociale, ethnique, nous n'avons pas changé notre manière de faire. Pour nous, ce qui importe, c'est le cœur avec lequel nous allons à la rencontre de l'autre et non pas un « badge quelconque » qui validerait ou non notre Action.

Une Action désintéressée comme la nôtre porte en elle-même sa justification et sa raison d'être : l'Autre. Et Quelqu'Un a même dit un jour : « Ce que vous avez fait au plus petit d'entre les miens, c'est à Moi que vous l'avez fait. » C'est et cela restera notre choix.





Je nettoie le trottoir! Ha! Et les carreaux! Du coup, je vois les voisins, je papote. Ça permet de faire de belles rencontres! Et le travail avance à son rythme.

Je veux que ce soit beau et propre! Que l'Association soit accueillante, au-dedans comme au dehors! Si je ne le fais pas, qui le fera? C'est ma spécialité!

Nos statuts

Après 10 ans d'existence, il était temps d'adapter l'article 5 de nos statuts définissant la finalité sociale de notre Association - à la situation existante, sans pour autant changer son but, ni son esprit. Ce qui fut fait.

Unanimement, notre dernière Assemblée générale a retenu le texte suivant : « A l'exemple d'hommes et de femmes dévoués à l'aide aux plus démunis, en cohérence avec leurs convictions profondes, et à titre gratuit, l'Association 'Les Amis d'Accompagner' a pour but de lutter contre les diverses formes de pauvreté, de combattre l'exclusion sociale et d'assurer aux personnes qui en souffrent un accompagnement adéquat en vue de leur réelle insertion dans la société. »

Personne n'ayant le monopole de la charité ou de la solidarité, nous avons voulu ainsi nous inspirer de l'action généreuse de tout homme ou de toute femme « exemplaire » d'hier ou d'aujourd'hui. En matière d'entraide, nous aurons toujours à nous laisser instruire. Nous avons aussi voulu marquer la gratuité absolue de notre Action. Cette gratuité est le sceau de notre Action. Nous ne voulons pas grappiller, ne fût-ce que quelques euros, dans la poche de ceux qui en ont tant besoin.

Pas débordés avec les migrants?

A partir des images de détresse diffusées à profusion tout au long de cette année 2015, une question nous a été régulièrement adressée : « A cause des migrants, vous avez plus de travail? ». Rien de neuf pour nous! Depuis notre fondation, notre porte leur est ouverte : la preuve par nos rapports annuels ! Mais nous ne sommes pas leur port d'attache espéré. Nous ne sommes qu'une bouée de secours. Eux recherchent un havre de paix. Et – comme d'autres Associations – nous avons reçu un appel à l'aide de Fedasil. Cette institution fédérale, avec laquelle nous collaborions déjà, cherchait encore plus de moyens pour venir en aide à ces migrants : nous avons continué à mettre notre spécificité au service de ces personnes. Elles avaient besoin de mains tendues. Nous leur avons donné le bras.

Nos 8 chemins d'espérance

Cette année, nous avons choisi d'illustrer les résultats concrets obtenus par notre Action au quotidien. Et ce, en mettant en évidence un « cas » exemplatif dans « 8 chemins d'espérance » arpentés chaque jour, ensemble pas à pas, avec les personnes en difficulté, vers une solution à leur mal-vivre.

Les cas décrits ci-après sont représentatifs des divers types d'actions menées au sein de notre Association pour les laissés-pour-compte que nous accueillons, et leurs résultats. À leur lecture, il apparaîtra clairement qu'une situation vécue et les difficultés qu'elle engendre, nécessitent simultanément un travail dans plusieurs domaines pour arriver, in fine, à une solution possible. Il sera aussi aisé de comprendre ce qu'une personne accueillie peut vivre à l'Association.

Ces chemins ne reflètent cependant qu'un volet du travail réalisé, celui du suivi social et des démarches entreprises pour répondre à une demande reçue. Aussi est-il important de se rappeler que le travail qui y est décrit ne reste possible qu'avec le soutien de toute une équipe de salariés et de bénévoles qui assurent, au quotidien, des tâches diverses, telles que l'accueil, la gestion des locaux et des dossiers, la coordination sociale, la communication, les contacts avec les partenaires, l'enregistrement des données, la maintenance des outils informatiques, la comptabilité, l'accompagnement spirituel, la direction, le secrétariat ou encore le recrutement, la formation et l'encadrement des bénévoles.



Chemin 1 : La santé

Madame Pierre est allemande et vit en Belgique depuis 2009. Elle possède une carte E (autorisation de séjour pour un Européen, à renouveler tous les 5 ans). Elle est en ordre de mutuelle belge.

Suite à différents événements, elle est aujourd'hui sans-abri et loge au Samusocial de manière plus ou moins permanente.

Afin d'obtenir une place en hébergement d'urgence au Samusocial, il faut appeler chaque jour à partir de 18h afin d'obtenir l'accueil pour la nuit. Durant l'hiver, une place peut être gardée une semaine, avec possibilité de renouvellement. Il faut obligatoirement quitter le Centre au plus tard à 8h00 chaque matin.

Fin 2014, on découvre une tumeur à l'œil gauche de Madame Pierre. Elle doit se faire opérer dans les plus brefs délais. Ne s'exprimant pas bien en français et suite à ses difficultés sociales, elle demande notre aide pour la soutenir dans ses démarches. Parlant néerlandais, elle est suivie par Jean-Pierre, bénévole accueillant sociojuridique.

Le domaine de la santé, avec celui du logement, est celui qui génère le plus de demandes d'accompagnement.

La tumeur doit être retirée. Madame ayant appris que la technique au laser était plus performante que celle au scalpel, les bénévoles accompagnants de l'association se rendent avec elle dans différents hôpitaux. Lors de leur visite à l'hôpital de Leuven, spécialisé en techniques innovantes d'oncologie, les médecins décident de l'opérer en urgence via la technique du scalpel. C'est apparemment la seule technique pratiquée en Belgique.

Rapidement après l'opération, de nouvelles métastases apparaissent. Les médecins de Leuven préconisent le traitement par chimiothérapie. Son taux de rémission est faible et les risques que Madame Pierre perde son œil restent fort élevés. Mais un autre traitement offrant de hauts taux de réussite existe : la protonthérapie. Comme elle ne se pratique pas en Belgique, Madame pourrait en bénéficier dans un hôpital à Paris à condition d'introduire une demande « S2 » à l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (Inami).



Notre spécificité : Accompagner sur le terrain

Pour pouvoir se faire soigner en dehors de la Belgique et pouvoir bénéficier de la prise en charge des frais par la mutuelle belge, des conditions précises existent. À savoir, fournir au Comité spécial de l'Inami un dossier rédigé par des médecins belges conventionnés et spécialisés dans la discipline des soins concernés et contenant : la preuve que ce soin est indispensable via un rapport interdisciplinaire, la preuve que ce soin n'est pas pratiqué en Belgique, ainsi qu'un devis du coût de l'intervention à l'étranger.

Dans le cas de Madame Pierre, les informations de la mutuelle relatives à la procédure n'arrivent qu'au compte-gouttes, ralentissant le tout. Les médecins de Leuven restent réticents à compléter le dossier pour l'Inami. Ainsi, à de multiples reprises, les documents complétés par ceux-ci ne sont pas les bons ou sont incomplets. En effet, il semble que pour eux l'amputation de l'œil soit une solution acceptable. De nombreux entretiens à l'Association et accompagnements de Madame Pierre sont nécessaires pour rassembler le dossier complet qui aboutit enfin à l'accord de

l'Inami. Début décembre, elle a été hospitalisée durant une semaine à Paris.

Selon notre expérience, les personnes en situation de grande précarité (sans-abris, sans revenus) ont beaucoup plus de difficultés à obtenir l'aide prévue par la loi.

Aujourd'hui, Madame se remet de son traitement, se réjouissant de premiers résultats très encourageants. Nous continuons à la suivre pour les autres aspects de sa vie qui posent problème.

Chemin 2 : Le logement

Monsieur Andrei est roumain et vient d'obtenir un titre de séjour pour raison médicale. Fin août 2015, lorsqu'il se présente à l'Association, il suit un traitement expérimental lourd à Erasme. Il désire de l'aide pour sa recherche de logement.

Son frère qui l'héberge déménage début septembre et n'a pas de place pour lui dans son nouveau logement. Son droit de séjour étant lié à son adresse, il est donc impératif qu'il en conserve une pour « rester en ordre » et continuer à percevoir une aide sociale du CPAS.

Hormis pour les demandeurs d'asile, toute demande de régularisation de séjour en Belgique est conditionnée par la possession d'une adresse effective, enregistrée à la commune et constatée par l'agent de quartier.

La date du déménagement étant proche lors de la première visite d'Andrei et celui-ci n'ayant pas trouvé de logement, Arnaud, l'accueillant sociojuridique, demande au frère de celui-ci s'il est d'accord de le déclarer provisoirement comme vivant sous son toit dans son nouveau logement. Ceci afin de ne pas le mettre dans l'embarras par rapport à son droit de séjour. Le frère d'Andrei accepte. Au cours des entretiens suivants à l'accueil social, l'accent est mis sur la recherche de logement afin de stabiliser le plus rapidement possible sa situation.



Malheureusement, la situation empire rapidement car les rapports d'Andrei avec sa belle-sœur n'étant pas bons, celle-ci déclare, lors du passage de l'agent de quartier, fin septembre, qu'il n'habite pas là. À la suite de quoi, il perd sa domiciliation et l'aide sociale du CPAS qui y était liée. Nous sommes mioctobre. Le renouvellement de sa carte de séjour, début décembre, est fortement compromis. Il nous faut faire vite!

Le CPAS accorde son aide en fonction du lieu de résidence d'une personne et non en fonction de son domicile légal. Sans preuve formelle de résidence, le CPAS n'aide pas la personne, qui perdra alors aussi son droit à être hébergée dans une maison d'accueil.

Andrei n'a plus de domicile légal, il lui faut un lieu de résidence. Il est alors accueilli dans le logement bondé de sa sœur où il trouve une place à la cave... Arnaud parvient à convaincre cette dernière de rédiger un document attestant qu'elle l'héberge dans sa cave.

Cette attestation offre à Andrei la possibilité d'introduire une demande d'aide auprès du CPAS de Koekelberg. Grâce au soutien logistique d'Arnaud et de Gérard, autre bénévole accueillant sociojuridique, aux accompagnements de terrains d'Anne et de Martine, bénévoles accompagnantes, et à

A Bruxelles, la location d'un studio coûte minimum entre 450 et 500€ par mois, charges non incluses.

l'accueil efficace de l'assistante sociale du CPAS, l'aide sociale pour Andrei est réactivée à la mi-novembre.

Début novembre, Andrei se voit proposer un logement à Molenbeek, via une de ses connaissances. Il demande alors à



Prendre le temps de l'écoute, accompagner la personne dans toutes les dimensions de sa vie qui posent problème.

l'Association d'intervenir auprès du propriétaire afin de lui expliquer la situation et de le rassurer quant à la question de ses revenus futurs. Le propriétaire accepte de



Les freins sont multiples qui empêchent de réaliser seul une démarche : langue, peur, incompréhension, découragement, désorientation, ...

patienter jusqu'à la décision du CPAS à la mi-novembre.

Une fois l'aide sociale et le prêt pour la garantie locative accordés par le CPAS de Koekelberg, le bail est conclu et Andrei entre dans son nouveau logement le 1^{er} décembre, 7 jours avant le renouvellement de son titre de séjour conditionné par la possession d'une adresse.

Aujourd'hui Andrei va bien. Nous continuons de l'accompagner dans d'autres démarches liées à sa santé.

Chemin 3 : Le droit des étrangers

De nationalité marocaine, monsieur Mosta a vécu en Italie de 2002 à 2010. Il a travaillé dans l'industrie du textile. Atteint d'une tumeur au cerveau en 2008, il y est opéré avec succès.

Malheureusement, quelques mois plus tard, victime d'un accident de voiture, une seconde opération au cerveau s'impose. Mais celle-ci engendre de lourdes séquelles : troubles cognitifs, de l'attention et de

l'organisation mais également de fréquentes crises d'épilepsies. N'arrivant plus à se gérer lui-même administrativement et n'arrivant pas à obtenir l'aide sociale italienne, il glisse doucement vers la rue. Il perd son titre de séjour italien.

En 2010, il arrive en Belgique. Il s'inscrit au Registre des étrangers de Forest en faisant une demande de régularisation pour raison médicale. Son dossier ayant été reconnu comme recevable par l'Office des Étrangers (O.E.), il bénéficie de l'aide sociale du CPAS. En attendant la décision définitive de l'O.E., Mosta dispose d'une carte orange qu'il doit renouveler chaque mois.

Il existe différents types de demandes de régularisation. Dans ce cas-ci, il s'agit d'un 9ter (régularisation pour raison médicale.) La réponse de l'O.E. à cette demande se passe en deux étapes : la première est la recevabilité de la demande, la seconde est la reconnaissance du besoin effectif. La procédure peut durer de 1 à 5 ans.

Mosta aboutit chez « Les Amis d'Accompagner » en novembre 2013 pour demander de l'aide en vue d'obtenir le tarif social téléphonique. En analysant sa



situation, l'accueillant sociojuridique se rend rapidement compte qu'il n'est plus suivi par son avocat et que ses relations avec son propriétaire sont fort dégradées. Par la force des choses, l'Association devient son service social de référence.

Tout se passe sans problème jusqu'au début du mois d'avril 2015. Date à laquelle l'O.E. statue en défaveur de la demande de Mosta. Un contact est immédiatement pris avec l'avocat en charge de son dossier car un recours doit être introduit dans les plus brefs délais. Suite à la décision défavorable, l'aide sociale est suspendue.

Suite à un refus de l'O.E. il est possible d'introduire un recours en annulation de la décision auprès du Conseil du Contentieux des Étrangers. Le délai est d'un mois à dater de la signification de la décision.

L'avocat de Mosta l'informe que son recours a été introduit. Mais, lorsqu'il se rend avec un bénévole accompagnant au CPAS pour retrouver l'aide sociale, l'assistante sociale leur apprend qu'il n'y a aucune trace de recours introduit! L'Association se tourne alors vers l'avocat qui reconnaît s'être trompé dans ses dossiers. Rien n'a été fait pour Mosta! Sa seule chance est de

recommencer toute la procédure de « demande 9ter » en justifiant le bien-fondé de la première demande.

Deux actions sont alors menées en urgences: trouver, et un nouvel avocat qui prend vraiment le dossier en mains, et un moyen de financer les loyers de Mosta. En effet, s'il perd sa résidence, il perd aussi ses chances de se faire régulariser. Fort heureusement, fin mai 2015, nos actions amènent à la résolution des deux problématiques: un avocat compétent suit Monsieur et une association caritative intervient pour le payement de son loyer.

Aujourd'hui, sa nouvelle demande de « 9ter » est introduite. Grâce à celle-ci et à l'impossibilité pour lui de poursuivre un traitement adéquat hors de la Belgique, un recours auprès du tribunal du travail a été remporté, obligeant le CPAS à lui verser un Revenu d'Intégration Sociale malgré son absence de titre de séjour.

Chemin 4 : La justice

Madame Van Stippen, retraitée de 70 ans, mère de famille et toujours active, a

toujours réussi à s'en sortir par elle-même dans ses démarches.

En 2006, sa retraite approchant, elle entreprend de préparer sa « seconde vie ». Elle décide alors de soigner sa dentition, et se rend chez un stomatologue afin de planifier la mise en place de couronnes dentaires. Le devis proposé entame une bonne partie de ses réserves financières, mais pour elle, cela en vaut la peine.

Les frais dentaires sont coûteux et souvent peu remboursés pour tout ce qui touche aux prothèses. En revanche, un passage annuel chez le dentiste permet de prévenir les détériorations et engendre un remboursement plus important des soins par la mutuelle.

Dès les premiers mois de traitement, de fortes douleurs apparaissent. Madame en informe son médecin mais celui-ci ne réagit pas. Elle décide de s'adresser à un expert, en espérant ainsi débloquer la situation.

En 2008, malgré toute la bonne volonté de Madame, les soins n'avancent guère et ses douleurs augmentent, devenant insupportables. Les prothèses sont mal ajustées. De plus, celles-ci devaient être en or

mais, sans la prévenir, le médecin a fait usage d'autres matériaux. Suite à quoi Madame développe allergies et infections dont elle ne comprend pas l'origine, certaine d'avoir de l'or en bouche. Le médecin ayant porté atteinte à sa santé et l'ayant trompée à propos des matériaux, elle cherche un soutien et pousse la porte de notre Association.

Pour les personnes ne disposant pas de ressources suffisantes (ce sont les revenus du ménage qui sont pris en compte), il est possible d'obtenir une assistance juridique gratuite (avocat pro deo) via le Bureau d'Aide Juridique. Par exemple, pour les personnes isolées, l'aide est gratuite si les revenus ne dépassent pas 953€/mois et partiellement gratuite s'ils se situent entre 953 et 1224€. Dans ce cas-ci, les revenus de Madame étant trop élevés, elle n'y a pas droit.

Une avocate spécialisée dans le domaine dentaire accepte de défendre son dossier. Afin d'alléger le travail de l'avocate et d'en diminuer les frais d'étude, « Les Amis d'Accompagner » aident madame Van Stippen à constituer le dossier de preuves utiles.

Malgré tout, le dossier de Madame Van Stippen stagne encore : la partie adverse fait blocage et l'avocate de Madame n'est pas très active pour sa défense. Après examen, il semble qu'il y ait collusion entre la partie adverse et la défense de Madame. La stratégie de la défense est d'essouffler Madame, de tirer au maximum en longueur les conclusions afin qu'elle épuise ses réserves financières, jusqu'à devoir arrêter la procédure.

La « seconde vie » à laquelle Madame voulait se préparer ne ressemble, décidément pas, à ses aspirations. Voilà 10 ans qu'elle se bat pour retrouver une dentition correcte, et elle se voit aujourd'hui contrainte d'aller vendre ses biens en brocante plusieurs fois par mois. Le risque de surendettement de Madame s'accroît.

Seuls 8% des ménages atteints de surendettement sont considérés comme de mauvais gestionnaires par l'observatoire du crédit et de

l'endettement. In Article « la prévention dans toute sa diversité » dans Les Echos du Crédit et de l'Endettement, Caroline Jeanmart, déc.2012 Fort heureusement, Madame Van Stippen avait contracté une assurance « aide judicaire » la couvrant pour ce type de procédure. Avec le soutien des bénévoles de l'Association elle a fait valoir ses droits auprès de cette assurance. Cette dernière, non sans difficultés, prend le relais, intervenant dans les frais et assignant l'un de ses propres avocats au suivi du dossier. Ce nouvel avocat, plus indépendant, a déjà fait progresser le dossier. Un devis pour le remplacement des prothèses défectueuses est fait. Un accord à l'amiable est en cours.

Chemin 5: Les ressources

Mademoiselle Samira se présente en urgence à l'accueil de l'Association en janvier 2015. Agée de 23 ans, elle vient de quitter le domicile familial car elle y subit des violences morales et physiques de la part de ses parents et de sa fratrie.

À la maison, personne ne l'appelle par son prénom, mais par toutes sortes d'autres noms... On y dénigre systématiquement tout ce qu'elle entreprend, sabotant notamment ses études. A ceci viennent s'ajouter les coups... Cette situation devenant insupportable, et suite à un épisode



particulièrement violent au cours duquel la Police a dû intervenir, elle trouve refuge provisoirement chez une amie.

À Aude, l'accueillante sociojuridique qui la reçoit, elle explique vouloir « se sauver par ses études » et ne plus avoir de contacts avec sa famille.

Chaque jour de la semaine, deux accueillants sociojuridiques reçoivent chacun trois personnes durant une heure d'entretien. Ils s'arrangent aussi pour recevoir le plus rapidement possible les personnes se présentant avec une urgence comme celle-ci.

C'est ainsi que débutent aussitôt les démarches en vue de trouver à Samira une source de revenus afin qu'elle puisse subvenir à ses besoins et, par la suite, trouver un logement. Maryvonne, bénévole accompagnante, se rend avec elle au service « Droit des Jeunes » où on leur explique que Samira doit obtenir le procès-verbal de l'intervention de la Police au domicile familial.

Elles se rendent ensuite au CPAS pour y introduire une demande d'aide sous la forme du « revenu d'intégration sociale » (RIS). Le procès-verbal de la Police attestant que la situation familiale est conflictuelle renforce cette demande.

Le revenu d'intégration sociale pour une personne isolée s'élève à 833.71€/mois. Pour un cohabitant, il s'élève à 555.81€. Pour une personne ayant charge familiale, il est de 1111.62€.

Comme Samira bénéficie d'allocations familiales, celles-ci seront déduites du RIS, dont le montant légal constitue le plafond des revenus possibles. Cumulés, les siens s'élèveront donc à 833,71€/mois. Elle peut néanmoins encore introduire une demande de bourse d'études qui lui sera octroyée en cas de résultats probants.

En attendant la réponse du CPAS concernant sa demande de RIS, Samira travaille avec Aude à la recherche d'un hébergement provisoire de type « Maison d'Accueil ».

Fin février 2015, le RIS lui est accordé. Durant les deux mois suivant, Samira et Maryvonne visitent ensemble plusieurs logements privés et kots d'étudiant. Depuis avril 2015, Samira n'a plus fait appel à nos services. Nous lui souhaitons bonne route. Une personne nécessitant d'urgence un logement doit appeler chaque jour le Centre Ariane afin de connaître les places disponibles dans le réseau des Maisons d'Accueil bruxellois. Malheureusement pour ceux dont les papiers ne sont pas en règle, l'accès à celles-ci n'est pas autorisé. Le Samusocial est pour eux la seule solution.

Chemin 6: L'aide administrative

Arrivé de Syrie en octobre 2014, monsieur Roshi demande l'asile à la Belgique. Pris en charge dans un centre Fedasil, il obtient le statut de réfugié en mars 2015.

Aidé alors par « Convivial » il trouve un logement et obtient le revenu d'intégration sociale.

En 2015, 47 personnes ou familles primo-arrivantes se sont adressées directement à l'As—sociation. 10 d'entre elles venaient du Moyen-Orient.

En juillet 2015, renseigné par Convivial, Monsieur se présente au bureau des Amis d'Accompagner. Monsieur ne parlant pas français, souhaite être accompagné dans toutes les démarches qui doivent encore être réalisées pour son installation. Lors de chaque rencontre avec l'accueillant sociojuridique de l'Association, un bénévole arabophone traduit l'entretien. De même, toutes les démarches à réaliser le seront avec l'aide d'un bénévole arabophone, celui-ci pouvant intervenir en cas de besoin.

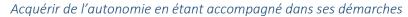
> Au cours de l'année 2015, 15 bénévoles parlant arabe ont pris part à l'Action des Amis d'Accompagner.

Monsieur doit aussi se mettre en ordre pour obtenir la protection de la mutuelle. Ce qui impose de terminer sa domiciliation à la commune et d'obtenir une attestation de revenus du CPAS.

Mostafa, bénévole accompagnant depuis 5 ans (150 missions à son actif) se rend avec Roshi pour rencontrer l'agent de quartier afin d'activer la domiciliation. Au CPAS, ils obtiennent l'attestation requise et en profitent pour demander de verser le montant du loyer, directement au propriétaire de Monsieur. Ils se rendent également au SPF finances pour y rentrer sa déclaration d'impôts.

Plus tard, Leïla (23 missions en seulement 5 mois) accompagne Roshi au CPAS pour introduire différentes demandes d'aide telles que le prêt de la garantie locative, l'aide médicale, etc. Après quoi, d'autres missions







les mènent à la commune pour comprendre où son dossier de la banque Carrefour bloque et s'assurer que le dossier suit son cours au Service des étrangers. Ils en profitent pour s'enquérir du suivi de la demande de permis de conduire de monsieur introduite, 3 mois plus tôt. Les directives concernant les permis syriens ayant changé, Monsieur recevra un courrier l'avisant des démarches à réaliser. Ils y reçoivent aussi l'attestation d'inscription à la banque Carrefour qui faisait défaut au dossier de la mutuelle.

Dans de nombreux cas, il a pu être constaté que la présence d'un bénévole parlant français ou, simplement, d'un bénévole qui semble exactement savoir de quoi il retourne, facilite fortement la communication avec l'administration et le travail de celle-ci.

Ils vont ensuite à la mutuelle avec l'attestation d'inscription et régularisent ainsi son dossier, après quoi, retour au CPAS pour fournir les vignettes d'identification de la mutuelle que celui-ci réclamait.

Aujourd'hui, Monsieur suit des cours de langue (français et néerlandais) et est inscrit comme demandeur d'emploi afin de pouvoir acquérir progressivement plus d'autonomie.

Chemin 7 : La jeunesse

Atteinte d'un handicap mental, mademoiselle Jeanne a été mise sous minorité prolongée jusqu'à ses 21 ans. Fraîchement majeure, et accompagnée d'un ami, elle se présente à l'Association car elle se sent en difficulté avec les différents services qui la suivent.

Ayant un parcours institutionnel long, passant d'un service d'hébergement spécialisé à l'autre, elle vient de retourner vivre chez sa maman où la cohabitation est difficile.

Lorsqu'elle est reçue par Olivier, bénévole accueillant sociojuridique, elle demande un soutien concernant la recherche d'un lieu de vie qui lui serait propre, un soutien dans la communication avec les personnes responsables de son suivi (le service social qui la suit initialement et son administrateur), de l'aide dans sa recherche d'activités et de formation et de l'aide pour l'introduction d'un dossier de reconnaissance d'handicap auprès du Service public fédéral.

Jusqu'à la majorité effective d'un enfant, ce sont ses parents qui en ont la charge et le pouvoir décisionnaire, à condition que l'enfant soit domicilié chez eux ou qu'un jugement le stipule si ceux-ci sont séparés. Si une personne (majeure ou mineure) est reconnue inapte à se gérer et que les parents ne sont pas en mesure d'assumer cette charge, un administrateur provisoire est désigné par le tribunal. C'est le cas pour Jeanne.

Les nombreuses demandes de Jeanne relèvent de différents domaines. Le premier objectif de l'accueil sociojuridique est donc de savoir ce que d'autres services ont déjà entrepris pour elle, afin de ne pas faire double emploi et ainsi de l'orienter au mieux dans ses nouvelles démarches. Le second objectif est de se coordonner entre les services/personnes qui la suivent.

En analysant le « dossier », il apparaît vite qu'un autre service social travaille déjà au suivi de Jeanne. Celle-ci ne lui fait plus confiance. Olivier lui propose donc d'organiser une réunion rassemblant ce service social, le service de santé mentale s'occupant de son suivi psychiatrique et « Les Amis d'Accompagner », pour faire le point.

Dans de nombreux cas, les personnes qui cherchent de l'aide restent impuissantes devant le nombre de démarches à effectuer. La situation qu'elles vivent les a fragilisées et l'intrusion que les services sociaux peuvent leur imposer pour pouvoir intervenir valablement peut être ressentie comme violente. Ceci constitue alors un frein à la demande d'aide. L'Association « Les Amis d'Accompagner » est alors là pour les soutenir, faciliter leurs démarches et les contacts avec les services auxquels ils font appel.

Grâce à cette initiative, la confiance s'est rétablie entre les différents intervenants et Jeanne. Le service social continue à travailler avec son administrateur provisoire pour garder son dossier en ordre. Toujours suivie d'un point de vue psychiatrique, une solution d'hébergement temporaire a été trouvée en attendant de lui obtenir un logement. « Les Amis d'Accompagner » travaillent, quant à eux, à la recherche d'un projet pédagogique et au maintien d'activités extrascolaires.

L'Association effectue aussi les

accompagnements de terrain que les deux autres services lui demandent pour le bon suivi du dossier.

Chemin 8: L'emploi

Monsieur Kiran est arrivé du Maroc en Belgique début 2014, rejoignant sa femme et leur enfant, tous deux belges, via le « regroupement familial ».

Rapidement, la situation se dégrade avec son épouse qui, fin 2014, le met à la porte. Monsieur se retrouve à la rue et se présente à l'Association.

Tout d'abord, l'accueil sociojuridique de l'Association l'oriente vers le Samu Social pour un hébergement d'urgence. Ensuite, un bénévole l'accompagne au Bureau d'aide juridique pour obtenir un avocat pro deo afin de changer son statut et d'être régularisé non plus via sa femme mais via son fils.

La démarche de régularisation ayant abouti, monsieur obtient l'aide du CPAS et une place en maison d'accueil. S'en suivent la recherche d'un logement privé et les premières démarches en vue de lui trouver un emploi. En effet, Kiran a besoin de revenus plus conséquents que ceux du CPAS car il désire pouvoir voir régulièrement son fils, prendre part à son éducation et pouvoir l'héberger. Monsieur étant alphabétisé en arabe et non en français, l'Association lui trouve un cours de « Français Langue Etrangère » (FLE).

Un étranger en Belgique peut être régularisé si son conjoint est en ordre de papiers et qu'il bénéficie de revenus suffisants (1300€ par mois minimum). Il ne peut pas demander d'aide sociale à l'État. Si l'union est rompue, la personne perd son titre de séjour. Par contre, s'il a un enfant belge, il peut obtenir la régularisation et les aides sociales afin de ne pas être séparé de son enfant.

Ayant activé son réseau, Kiran trouve un propriétaire qui accepte de lui louer un logement malgré ses faibles revenus.

L'association intervient pour s'assurer que le contrat de bail et autres formalités sont en ordre. La situation de Monsieur étant stabilisée, il peut se focaliser sur sa recherche d'emploi. En vue d'optimiser sa recherche, l'accueillante sociojuridique l'aide à rédiger



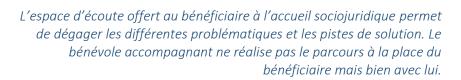
un curriculum vitae (CV) et l'oriente vers Actiris et son agence locale.

D'après le Service public fédéral économie, en 2014, en région bruxelloise, le taux d'emploi pour un niveau d'éducation « inférieur » est de 33,3% alors que ce taux pour un niveau d'éducation « supérieur » est de 76,5%. Pour débuter une recherche d'emploi, il est primordial de savoir au moins lire et écrire. L'Association s'attèle donc à identifier les personnes qui auraient besoin de cours de FLE pour les orienter vers les services compétents.

Aujourd'hui, Monsieur revoit son enfant de manière régulière. Il travaille en intérim. Il espère décrocher un emploi stable d'ici peu afin de trouver un logement plus grand pour y accueillir son fils.

À titre exemplatif, il est intéressant de noter que, pour cet unique « dossier », pas moins de 27 entretiens et 15 accompagnements ont été nécessaires pour arriver au « résultat » actuel.

Contrairement à ce que beaucoup pensent, pour les demandeurs d'emploi, la recherche d'emploi n'est pas uniquement une question de nombre de CV envoyés. Pour pouvoir se consacrer pleinement à une recherche d'emploi et en obtenir effectivement un, il est indispensable que les autres volets de la vie soient en ordre. Après, il faut aussi jongler entre les exigences de l'Onem et d'Actiris afin de conserver ses droits, et la recherche d'un travail réellement épanouissant.



Conclusion de ces 8 chemins d'espérance

Il semble bon de relever que lors d'un entretien, il est indispensable que l'accueillant sociojuridique puisse avoir le temps de dialoguer et d'investiguer afin de déceler les besoins et les hiérarchiser. Il arrive en effet régulièrement qu'une personne vienne avec une demande « X » et, qu'avant de pouvoir y répondre, il faille d'abord solutionner un besoin « Y ». Ce temps, nous le prenons à l'Association. Une heure est d'office réservée à chaque entretien : c'est pourquoi notre accueil fonctionne prioritairement sur rendez-vous.

Il est apparu aussi que l'Aide sociale fonctionne par « thème » ou « spécialité ». Chaque service/organisme propose à priori une aide dans laquelle il est spécialisé et pour laquelle il est financé. En effet, pour recevoir un soutien financier de pouvoirs subsidiants, il est demandé de définir son domaine. d'activité et/ou son public cible. Cette logique entraine dès lors un cloisonnement par thématique de l'aide sociale. Cela met en difficulté le travail des différents intervenants sociaux. Ceux-ci ne peuvent en effet agir que sur la partie « subsidiée » de leurs dossiers, souvent plus complexes, et ils les abandonnent, bien malgré eux, une fois que la problématique sort de leur secteur.

C'est là toute la difficulté pour la personne en perte ou en recherche d'autonomie : réussir à comprendre le système d'aide sociale, rester motivée et trouver les services dont elle a besoin. A ceci s'ajoute le fait qu'elle devra raconter son histoire à de multiples reprises, pour découvrir parfois, après coup, que le service auquel elle s'est adressée n'est pas le

bon. Il lui manque bien souvent une vision globale du système d'aide et de sa propre situation. C'est pourquoi l'Association « Les Amis d'Accompagner », sans vouloir être « la » solution à tous les problèmes d'une personne, tient à rester un service généraliste.



Aider Maman, ça dure longtemps



L'équipe d'accueil sociojuridique s'efforce de posséder les connaissances lui permettant d'orienter efficacement une personne dans pratiquement tous les domaines touchant à sa vie sociale, administrative et juridique. Cette orientation et l'accompagnement sur le terrain avec des bénévoles, constituent des outils pour un suivi global et personnalisé.

Ce parcours réalisé avec le bénéficiaire, et à sa demande, aide celui-ci à reprendre confiance en lui et le pousse à une plus grande autonomie d'action.

Enfin, afin de continuer à proposer un service de qualité et de répondre au nombre croissant de demandes complexes,



Etre accompagnée facilite la communication avec le médiateur de dettes et l'assistante sociale au CPAS.

l'Association s'astreint à travailler en réseau avec l'ensemble du tissu social bruxellois.

Consciente que l'accompagnement de terrain est un outil pertinent pour le suivi d'un dossier, l'Association propose également d'accompagner les bénéficiaires d'autres organismes/associations. Il y a 3 ans, en concrétisant cette offre par l'organisation d'un « service aux Partenaires » distinct de celui de l'accueil sociojuridique, l'Association relevait le défi d'accompagner sur le terrain un plus grand nombre de personnes. Les accompagnements sur le terrain, réalisés pour les partenaires sont du même type que ceux réalisés pour l'accueil sociojuridique. Pour permettre au travailleur social du partenaire d'assurer le suivi d'un dossier dont il est en charge, chaque mission réalisée pour lui est assortie d'un rapport écrit. Les échos des différents partenaires demandeurs montrent que cette offre répond à un réel besoin.

Si tout ce qui précède est possible et actuellement réalisé, c'est grâce à toutes les personnes impliquées bénévolement dans notre projet. Elles ont choisi de mettre leurs énergies en commun pour permettre à un plus grand nombre de mieux connaître leurs droits et d'y avoir accès, contribuant ainsi à plus de justice sociale et à un réel « vivre ensemble ».

À nos bienfaiteurs

Faits marquants

Organisations en soutien de nos bénévoles :

- Deux séances de formation consacrées à « Accompagner pas à pas, en tenant compte de notions de psychopathologie et de troubles du comportement », animées par une professionnelle du CFIP.
- Une intervision encadrée par un psychologue.
- Les deux premières séances de formation du cycle « Tous Volontairement Impliqués en Pauvreté » (TOUS VIP), animées par deux professionnelles de la Croix Rouge de Belgique.
- Une formation spécialisée donnée par la « Fondation pour l'assistance morale aux détenus » pour les bénévoles acceptant de réaliser des accompagnements de détenus.

Projets techniques aboutis:

- La finalisation du support vidéo consacré aux différentes actions de l'Association et figurant donc cette année sur notre site internet et sur YouTube.
- Notre nouveau site web www.accompagner.be.
- Notre page Facebook « Les Amis d'Accompagner ».
- La mise en production de l'enregistrement des motivations principales de nos bénévoles à leur engagement à l'Association.
- Adaptation de l'outil bureautique : migration de Office 2013/10 vers Office 2016.

Reconnaissances & Médias

- Son Altesse Royale la Princesse Astrid a renouvelé son Haut Patronage pour une période de 5 ans à partir d'avril 2016 (lettre du Palais de Bruxelles du 23/06/2015).
- Le Conseil d'Administration du Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté (FBLP) a accepté notre demande d'adhésion (27/02/2015).
- La décision relative à notre demande d'adhésion au Centre bruxellois de coordination sociopolitique (CBCS) sera à l'ordre du jour de son Conseil d'Administration de mai 2016.
- L'Association est inscrite à Human-Business (Hu-Bu).
- Nouvelle et fructueuse collaboration avec la Radio Catholique Francophone : nombre de bénévoles ont été invités à témoigner de leur engagement (à retrouver sur notre site).
- Notre projet « Accompagner » pour l'émission « 100 minutes pour changer le monde » de Radio Nostalgie n'a pas été retenu.
- L'Association a participé avec près de 120 autres ONG au Fundraisers Forum.



Intégration communale à Koekelberg

- Présence aux concertations communales du projet de Cohésion sociale.
- Siège à la Commission d'attribution des logements sociaux.
- Participation active aux réunions de Koecoon (coordination sociale).
- Tenue d'un stand lors de la journée récréative organisée par Koecoon pour les familles sur le thème du civisme : aux « Amis d'Accompagner », petits et grands ont eu l'occasion de réfléchir aux ressources qu'ils possèdent et qu'ils peuvent mobiliser pour venir en aide à une personne en difficulté.

Faits financiers saillants

Les Amis d'Accompagner ont introduit une série de dossiers visant à obtenir l'une ou l'autre subsidiation de son Action :

- Projet de Cohésion sociale (CoCof) de la Région de Bruxelles-Capitale (2016- 20120), via la commune de Koekelberg : accepté.
- European Programme for Integration and Migration (EPIM): non retenu.
- Action Vivre Ensemble : accepté.
- Prix fédéral de la lutte contre la pauvreté : non retenu.
- Appel à projets du Fonds Pauvreté de la Fondation Roi Baudouin (FRB) : non retenu.
- Give Eur Hope (GEH): accepté.
- Cabinet de la Ministre bruxelloise du Logement, de la Qualité de vie, de l'Environnement, de l'Énergie, de l'Aide aux personnes et

des Personnes handicapées, Camille Fremault : la réponse à notre demande de financement structurel dans le cadre de la « Lutte contre la Pauvreté » sera décidée au début 2016.

Événements

Outre les événements rassembleurs proposés à ses bénévoles, comme la « Réception de la nouvelle année », le « Dîner annuel » et la journée « récréative » de la visite de Bruges, l'Association a organisé, à son profit, à la basilique de Koekelberg un « Concert festif de Noël et de nouvel an » donné par la « Société royale philharmonique de Jette ».Il a attiré plus de 350 personnes.



Je vis à la rue depuis très longtemps. Mais je ne vais pas te raconter ma vie pour que tu l'écrives. Je veux garder mon histoire parce qu'un jour j'en ferai un livre.

Quelques chiffres

Nos bienfaiteurs trouveront ci-dessous les chiffres les plus évocateurs de nos activités. Les bilans complets figurent en annexes.

Les Personnes aidées

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dossiers	459	443	458	573	708	751
Femmes	261	254	271	335	403	408
Hommes	198	189	187	238	305	343

Les Accompagnements de terrain

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Accompagnements	449	492	498	667	921	884
Personnes accompagnées	208	250	210	257	345	360

Du service d'accueil sociojuridique

Ce service assure l'accueil social et juridique des personnes qui s'adressent directement à notre Bureau. Il prend en charge la situation de ces personnes, les oriente dans les démarches à accomplir, organise à leur demande les accompagnements de terrain nécessaires à ces démarches, et assure le suivi de leur « dossier », comme l'ont illustré les « cas » développés plus haut.

Il a pris directement en charge **569** personnes, parmi lesquelles **356** pour la 1ère fois, soit 310 Femmes (54 %) 259 Hommes (46%). Pour ce faire 1309 entretiens ont été menés.

178 personnes ont demandé des accompagnements, 569 missions ont été préparées et **468 accompagnements** ont été réalisés.

Du service aux Partenaires

Ce service se charge des demandes d'accompagnement émanant de notre réseau social (Associations, Organismes privés et publics, ...) via internet, et de tous les contacts et suivis en relation avec celui-ci.

Cette année, **74 partenaires** nous ont contactés pour **227** de leurs **bénéficiaires** -125 Femmes (55 %) 102 Hommes (45 %) - pour une **prise en charge de 45** d'entre eux par notre accueil sociojuridique, et des demandes d'**accompagnement de terrain pour 185**. Pour cellesci, le service a préparé 470 missions, pour **416 accompagnements** de réalisés.

En outre le service a conclu 9 accords de partenariat, et présenté l'Association à 11 partenaires.

Du projet de « Cohésion sociale 2011-2015 »

Nos services ont aidé **94** primo-arrivants, soit 44 Femmes (55 %) 50 Hommes (45 %). **41** d'entre eux ont fait l'objet de **118** accompagnements de terrain pour 128 missions préparées.



En matière de Communication

Notre lettre d'information à destination de nos bienfaiteurs et sympathisants est passée de semestrielle à trimestrielle : 4 leur furent donc effectivement envoyées ! Elles figurent aussi sur notre site internet.

Pour entretenir le contact, **12** communications ont été adressées par courriel à plus de 500 personnes faisant partie de notre réseau de **272** partenaires.

Après respectivement 6 mois et 4 mois d'existence, notre page Facebook a récolté + de 150 « j'aime » et notre nouveau site internet compte + de 400 nouveaux visiteurs par mois.

Nos travailleurs

« Les Amis d'Accompagner » emploient **2** travailleurs **salariés** qui encadrent à temps plein les bénévoles et leurs activités au Bureau d'accueil.

Au 31 décembre, l'Association comptait **52 bénévoles**, soit 33 accompagnant(e)s de terrain, 7 accueillant(e)s sociojuridiques, 3 accueillantes, 4 administratives, 1 comptable, 1 informaticien et 3 membres de la Direction.

Développement

Quinze années d'expérience, dix ans d'existence comme a.s.b.l. Les Amis d'Accompagner, et demain ? L'Association est et reste essentiellement un projet de bénévoles au service de personnes en difficultés. Socialement et humainement parlant, l'accompagnement de terrain est indispensable mais impayable. Les bénévoles sont la pierre angulaire de notre Association. Vu les demandes croissantes, notre bénévolat en faveur des plus démunis a besoin de plus de compétences professionnelles à temps plein. Aujourd'hui, nous sommes une cinquantaine de bénévoles pour deux personnes salariées. Il y a des bénévoles à quasi temps plein. Pour pérenniser notre Action et ne pas risquer un nouveau burnout parmi eux, il nous faut renforcer l'équipe d'un encadrement professionnel. De deux personnes salariées, nous aimerions passer à trois temps pleins et une mi-temps. Utopie ou réalisme ? Nous croyons cela possible.



Je suis venu seul de Guinée il y a deux ans. Je suis venu malade. J'ai reçu à manger, à boire, un logement et des soins. Aujourd'hui j'ai ma femme et mes enfants avec moi. Vous connaissez mon nom quand j'arrive, vous me dites « Bonjour M. Barry! » J'ai trouvé des gens bons ici. Les gardiens de la Paix et le policier de quartier me saluent quand ils me croisent. C'est bon ça!

Sommaire financier

Nous tenons à vous donner une idée claire de nos comptes et de l'évolution de ceux-ci depuis la création de l'asbl « Les Amis d'Accompagner ». La société qui les contrôle a enregistré le résultat de chaque année. Les termes « bénéfice » et « perte » sont inappropriés en la matière mais obligatoires au niveau comptable. Il convient plutôt de lire « générosité de nos bienfaiteurs » et « investissement en faveur des plus démunis ».

Votre générosité à notre égard ne faiblit pas. En 2013, nous avons édité 113 attestations fiscales pour un montant global de 34.856,75 €, en 2014, 137 attestations pour un montant global de 49.086,10 € et en 2015, 173 attestations pour un montant de 61.038,72 €. Nous désirons, à l'avenir, pouvoir éveiller cette même générosité et cette même confiance auprès des Fondations, Congrégations ou Organismes qui pourraient nous soutenir.

Dernièrement, on nous a dit : « vous devez tout faire exécuter par des bénévoles ». Sous-entendu, « ainsi je ne dois rien vous donner et vous n'avez plus de problème financier ». Cela, c'est la préhistoire de l'Association. L'avenir est autre. Comme en témoigne le budget ciaprès, nous avons besoin de vous pour le développement de notre service aux plus démunis. Leur nombre augmente. Pour nous la pauvreté n'est pas une suite de chiffres ou de statistiques. Ce sont des personnes « en chair et en os » qui vont de la frimousse juvénile au visage buriné par les années et les soucis.



Informations comptables

<u>Actifs</u>

		2015	2014
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	5.817,25	7.591,19
II. Immobilisations incorporelles (annexe I, A)	21		231,11
210000 PROGRAMME COMPTABLE	21	1.155,55	1.155,55
210009 AMORTISSEMENT PROGRAMME COMPTABLE	21	(1.155,55)	(924,44)
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B)	22/27	5.661,85	7.204,68
B. Installations, machines et outillage	23	592,45	789,94
1. Appartenant à l'association en pleine propriété	231	592,45	789,94
231000 INSTALLATIONS	231	987,42	987,42
231009 AMORTISSEMENT CENTRALE TELEPHONIQUE	231	(394,97)	(197,48)
C. Mobilier et matériel roulant	24	1.521,02	1.940,24
240000 MATERIEL DE BUREAU	241	7.287,33	6.360,34
240009 AMORTISSEMENT MATERIEL DE BUREAU	241	(5.766,31)	(4.420,10)
E. Autres immobilisations corporelles	26	3.548,38	4.474,50
260000 AMENAGEMENT DES LOCAUX	261	8.755,93	8.755,93
260009 AMORT AMENAGEMENT DES LOCAUX	261	(5.207,55)	(4.281,43)
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	28	155,40	155,40
286000 GARANTIES DEPOSEES	28	155,40	155,40
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	55.229,85	68.357,76
VII. Créances à un an au plus	40/41	1.434,93	1.984,53
404000 Notes de crédit à recevoir	40	1.434,93	
405000 COMPTES FOURNISSEURS DEBITEURS	40		1.984,53
IX. Valeurs disponibles	54/58	53.063,90	65.884,46
550000 BKCP	54/58	22.961,78	35.838,73
550100 BKCP - COMPTE D'EPARGNE	54/58	30.102,12	30.045,73
X. Comptes de régularisation	490/1	731,02	488,77
490000 CHARGES A REPORTER	490/1	643,54	488,77
491000 PRODUITS ACQUIS	490/1	87,48	
TOTAL DE L'ACTIF		61.047,10	75.948,95

<u>Passif</u>

		2015	2014
FONDS SOCIAL	10/15	51.384,53	67.741,24
I. Fonds associatifs	10	140.000,00	67.741,24
A. Patrimoine de départ	100	140.000,00	67.741,24
100000 PATRIMOINE	100	140.000,00	67.741,24
V. Bénéfice reporté	140		
140006 BENEFICE REPORTE 2006	140	319,00	
140007 BENEFICE REPORTE 2007	140	4.880,00	
140008 BENEFICE REPORTE 2008	140	19.097,00	
140009 BENEFICE REPORTE 2009	140	17.277,00	
140010 BENEFICE REPORTE 2010	140	6.511,00	
140014 BENEFICE REPORTE 2014	140	10.565,24	
* 140000 Résultat de la période en cours	140	(58.649,24)	
Perte reportée (-)	141	(88.615,47)	
141011 PERTE REPORTEE 2011	141	(37.091,00)	
141012 PERTE REPORTEE 2012	141	(46.669,00)	
141013 PERTE REPORTEE 2013	141	(47.148,00)	
141015 PERTE REPORTEE 2015	141	(16.356,71)	
* 141000 Résultat de la période en cours	141	58.649,24	
DETTES	17/49	9.662,57	8.207,71
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	9.657,57	8.207,71
C. Dettes commerciales	44	63,78	44,18
444000 FACTURES A RECEVOIR	440/4	63,78	44,18
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	9.593,79	8.163,53
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	9.593,79	8.163,53
456000 PECULE DE VACANCES	454/9	9.593,79	8.163,53
X. Comptes de régularisation	492/3	5,00	
492000 CHARGES A IMPUTER	492/3	5,00	
TOTAL DU PASSIF		61.047,10	75.948,95



Compte de résultats

COMPTE DE RESULTATS		2015	2014
I. Produits et charges d'exploitation	D		
Produits	70/74	92.311,00	135.373,45
730000 SUBSIDES COCOF	70/74	26.627,72	26.605,10
730200 SUBSIDES DIVERS	70/74	300,00	
740900 EXONERATION PAIEMENT DU PP	70/74	145,87	121,25
749000 PRODUITS DIVERS	70/74	140,00	1.163,31
749001 DONS ATTESTATION FISCALE	70/74	61.038,72	49.086,10
749002 DONS DIVERS	70/74	766,39	4.687,69
749003 PIECE DE THEATRE	70/74		3.050,00
749004 DONS AA CGP 2012	70/74		45.100,00
749005 DONS D'AUTRES ASSOCIATIONS	70/74		5.000,00
749007 CONCERT NOEL	70/74	3.292,30	560,00
Charges	60/61	(27.655,99)	(27.793,55)
610000 PARTICIPATION FRAIS DE LOCAUX	60/61	(5.952,00)	(5.952,00)
611000 ENTRETIEN DES LOCAUX	60/61		(408,13)
611010 ENTRETIEN MATERIEL	60/61	(135,32)	(127,64)
611020 MISE A JOUR LOGICIEL	60/61	(446,81)	(365,42)
612100 TELEPHONE-FAX-INTERNET	60/61	(2.065,51)	(1.793,64)
612150 FRAIS POSTAUX ET RECOMMANDES	60/61	(1.302,83)	(2.101,91)
612300 FOURNITURES DE BUREAU	60/61	(1.697,74)	(1.390,48)
612330 FOURNITURES INFORMATIQUES < 1000 €	60/61	(302,05)	(457,86)
612340 LOGICIELS < 1000 €	60/61	(109,02)	(220,81)
612400 NOURRITURE	60/61	(974,69)	(592,18)
612410 FOURNITURES NETTOYAGE BUREAU	60/61	(98,06)	(92,38)
612420 AUTRES FOURNITURES	60/61	(74,72)	(568,46)
613000 REDEVANCES BREVETS, LICENCES, DRT AUTEUR	60/61	(50,00)	(241,19)
613110 ASSURANCES INCENDIE	60/61	(179,94)	(177,38)
613120 ASSURANCES ACC TRAV BENEVOLES	60/61	(406,55)	(406,55)
613130 ASSURANCES RC OBJECTIVE	60/61	(92,03)	(92,03)
613140 ASSUR.ACCIDENTSCORP RESPONSABILITES	60/61	(73,46)	(293,68)
613150 ASSURANCES TOUS RISQUES	60/61	(78,45)	(209,55)
613200 PRESTATIONS CONTROLES COMPTABLES	60/61	(1.165,77)	(918,69)
613205 FRAIS DE FORMATIONS-INTERVENANTS	60/61	(1.365,00)	(1.789,00)
613210 HONORAIRES D'AVOCATS ET EXPERTS	60/61	(468,27)	, , ,
613220 COTISATIONS POUR SERVICE SOCIAL	60/61	(305,20)	(307,74)

COMPTE DE RESULTATS suite	D	2015	2014
Charges	60/61		
613225 COTISATIONS POUR SERVICES JURIDIQUES	60/61	(395,00)	(395,00)
613228 FRAIS SECRETARIAT SOCIAL	60/61	(1.915,08)	(1.883,98)
613230 PARTICIPATIONS AUX FRAIS EVENEMENTS	60/61	(587,00)	(819,00)
613300 FRAIS DE TRANSPORT	60/61	(890,00)	
613312 PUBLICATIONS LEGALES	60/61	(123,06)	(122,94)
613500 MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT	60/61	(1.646,09)	(1.827,84)
614100 CATALOGUES ET IMPRIMES	60/61	(1.535,34)	(1.171,66)
614300 ANNONCES, INSERTIONS	60/61		(847,00)
614320 PUBLICITE	60/61		(1.558,36)
614340 CADEAUX - EMPATHIE	60/61	(75,00)	(75,00)
614350 SUPPORTS GRAPHIQUES	60/61	(3.146,00)	(586,05)
A.B.Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	64.655,01	107.579,90
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-)	61/70		
Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) (-)	62	(78.177,70)	(66.563,21)
620200 REMUNERATIONS EMPLOYES	62	(47.664,13)	(39.946,09)
620210 PECULE VACANCE EMPLOYE (PARTENA)	62	(7.291,98)	(6.251,38)
620220 PRIME FIN ANNEE EMPLOYE	62	(2.341,41)	(2.309,87)
621200 ONSS PATRONALE EMPLOYE	62	(17.566,96)	(15.010,49)
623100 ASSURANCES ACCIDENTS DU TRAVAIL	62	(689,15)	(721,57)
623110 ASSURANCES PROTECTION DU TRAVAIL	62	(137,81)	(137,81)
623130 FRAIS DE DEPLACEMENTS (PARTENA)	62	(1.056,00)	(882,00)
625000 PROVISION PECULE DE VACANCES	62	(9.593,79)	(8.163,53)
625100 UTILISATION PROVISION PECULE DE VACANCES	62	8.163,53	6.859,53
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement	630	(2.700,93)	(2.869,09)
630200 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	630	(2.700,93)	(2.869,09)
640001 TAXE SUR LES ASBL	640/8	(79,57)	
Bénéfice d'exploitation (+)	70/64		38.147,60
Perte d'exploitation (-)	64/70	(16.303,19)	
II. Produits financiers	75	87,48	71,41
750200 INTERETS BANCAIRES	75	87,48	71,41
Charges financières (-)	65	(141,00)	(136,45)
656000 FRAIS BANCAIRES	65	(141,00)	(136,45)
Bénéfice courant (+)	70/65		38.082,56
Perte courante (-)	65/70	(16.356,71)	
670000 PRECOMPTE MOBILIER	66		(17,86)
Bénéfice de l'exercice (+)	70/66		38.064,70
Perte de l'exercice (-)	66/70	(16.356,71)	



Budget 2016

ASBL LES AMIS D'ACCOMPAGNER		BUDGET 2016	Réalisé 2015	BUDGET 2015
		DEPENSES	DEPENSES	
DEPENSES				
LOCAUX (Cf. n. 1)		8.500,00	7.319,59	8.500,00
FRAIS_ADMINISTRATIFS		3.500,00	3.123,35	3.500,00
PUBLICITE - LETTRE INFO - RAPPORT		4.000,00	2.267,57	7.000,00
BENEFICIAIRES - MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT		3.500,00	2.719,61	3.000,00
BENEVOLES (Cf. n. 2)		10.000,00	3.449,02	6.000,00
TELECOMMUNICATION-OUTILS SOCIAUX		3.000,00	1.867,66	3.000,00
PERSONNEL (Cf. n. 3)		110.000,00	90.060,35	90.000,00
FRAIS FINANCIERS - IMPOTS		400,00	220,57	500,00
INFORMATIQUE - ORDINATEURS - LOGICIELS (Cf. n. 4)		8.000,00	5.891,00	8.500,00
SOUS-TOTAUX		150.900,00	116.918,72	130.000,00
		RECETTES	RECETTES	
INTERETS BANCAIRE		250,00	87,48	500,00
C.O.C.O.F.		30.627,00	26.627,72	26.500,00
SUBSIDE DIVERS			300,00	0,00
DONS (Cf. n. 5)		79.000,00	61.945,11	78.500,00
DONS EVENEMENTS QUE NOUS ORGANISONS		2.000,00	3.292,30	4.500,00
REPRISE PROVISION PECULE DE VACANCES EXERCICE ANTERIEUR		9.593,79	8.309,40	
SOUS-TOTAUX		121.470,79	100.562,01	110.000,00
Perte de l'exercice (Cf. n. 6)		29.429,21	16.356,71	20.000,00
TOTAUX DE L'ANNEE - BUDGETEE		150.900,00	116.918,72	130.000,00

- 1. En 2015, les dépenses réelles liées aux locaux sont de 7.319,59 €. Pour le budget 2016, nous maintenons la somme de 8.500 € comme budget pour les locaux, car nous comptons peindre l'entièreté de la façade de notre bureau d'accueil. Pour rappel, tout l'immeuble du 38-40 rue Félix Vande Sande est à l'usage de l'asbl « Les Amis d'Accompagner ». Il nous faudra donc louer un élévateur et acheter de la peinture. Le travail sera effectué par des bénévoles.
- 2. Le budget du poste « bénévoles » passe de 6.000 € à 10.000 € car nous aurons une formation spécialisée en « Droit des étrangers » pour nos bénévoles de l'accueil sociojuridique. Cette formation nous coûtera 2.500 €. D'autre part, nous célèbrerons aussi les 10 ans de l'asbl « Les Amis d'Accompagner ». Nous avons prévu 2.500 € pour cet événement.
- 3. Nous prévoyons un budget de 110.000 € en frais de personnel. C'est insuffisant, car notre Responsable opérationnel nous a annoncé qu'il envisage de quitter l'Association en vue de découvrir d'autres horizons. Nous aurons donc à engager un autre Responsable opérationnel qui devra travailler un certain temps en symbiose avec l'actuel. Cela aura un coût. Nous voulons aussi nous doter d'un encadrement salarié adapté à la charge de travail actuelle.
- 4. Notre budget informatique reste à 8.000 €, car nous n'avons pas fini la création multilingue de notre site.
- 5. Nous espérons bénéficier de la même générosité qu'en 2015. Comme vous l'avez lu ci-dessus, nous avons de l'ambition pour servir mieux et davantage les plus démunis. Avec et grâce à vous, nous croyons cela possible.
- 6. Nous prévoyons une perte de 29.429,21 € pour l'exercice 2016. En 2015 nous parlions d'une couverture de la perte projetée par « engagement de nos avoirs » ou autrement dit « utilisation de notre réserve financière » pour couvrir le déficit de l'année. Mais in fine, sans aide extérieure, nous risquons à court terme de ne plus avoir de fonds de roulement.

Soutenir l'Association

Face à la détresse humaine, soutenir c'est agir. Et agir c'est refuser la fatalité, c'est offrir une voie de solution vers une nouvelle place durable dans notre société, à ceux qui ont tout perdu, ou presque. C'est ce que « Les Amis d'Accompagner » tentent au quotidien. Et soutenir « Les Amis d'Accompagner », c'est l'occasion donnée à chacun, individu ou entreprise, d'agir à son tour.

Soutenir par un don

L'action spécifique d'accompagnement de l'Association est et reste surtout le fruit de la générosité des donateurs. Un don peut être effectué sur le compte bancaire

IBAN BE25 1142 6095 4582 BIC BKCPBEBB (Asbl "Les Amis d'Accompagner" rue des Braves 21, 1081 Koekelberg Communication : « DON »)

L'attestation fiscale est délivrée si la totalité des dons d'une année atteint 40 € minimum, et ce au 1^{er} trimestre de l'année suivante.

Soutenir par un ordre permanent

Un ordre permanent permet aux « Amis d'Accompagner » de concrétiser durablement et plus efficacement encore le soutien aux plus déshérités.

Soutenir par un autre moyen

Une fois l'avenir de sa famille assuré, il se peut que l'on ait à cœur de soutenir la cause des « Amis d'Accompagner ». La rédaction du testament est l'occasion de prolonger les valeurs et les idéaux de vie. Les legs testamentaires et l'assurance vie sont d'autres moyens bien réels pour aider l'Association.

Le legs

Il peut être effectué sous forme d'argent liquide ou de biens immobiliers en incluant « Les Amis d'Accompagner » comme bénéficiaire dans le testament. La procédure est simple et cette option peut réduire de façon non-négligeable les impôts que la succession aura à payer.

Le legs en duo

Le legs en duo consiste – lorsque le testateur laisse comme héritiers des personnes éloignées et donc fortement

taxées - à léguer une partie importante de son patrimoine à l'asbl « Les Amis d'Accompagner », à charge pour celle-ci de payer la totalité des droits de succession.

A côté de la bonne action que fait le testateur, l'impact du legs en duo est fiscalement avantageux.

L'Assurance-vie

Il est aussi possible de nommer « Les Amis d'Accompagner » comme titulaire ou bénéficiaire d'une police d'assurance vie existante ou nouvelle. Le montant du don étant souvent supérieur aux primes payées, cela permet ainsi de léguer un don plus important qu'envisagé initialement.

Engagement sociétal de l'entreprise

Si elle a aussi comme objectif sociétal « la lutte contre l'exclusion et le renforcement de la cohésion sociale », toute entreprise retrouvera dans « Les Amis



d'Accompagner » ses propres valeurs et son idéal social. Elle pourra l'aider de diverses manières :

- En offrant aux « Amis d'Accompagner » son **mécénat**,
- En lui faisant un **don** sur le compte IBAN BE25 1142 6095 4582,
- En sensibilisant son personnel au projet des « Amis d'Accompagner », voire ses partenaires et clients,
- En mettant une annonce publicitaire dans le programme d'événements organisés par « Les Amis d'Accompagner »,
- ...

N'est-ce pas là un magnifique challenge et une occasion unique de soutenir une petite asbl qui ne demande qu'à offrir son service d'accompagnements de terrain à toujours davantage de laissés-pour-compte?

Soutenir en devenant bénévole

Notre action serait tout simplement impossible sans l'engagement des bénévoles. C'est pourquoi nous sommes sans cesse en recherche de personnes désirant offrir leur temps et leur talent au service de notre

action. N'hésitez pas à nous rejoindre ou à en parler autour de vous.

En ce moment, nous sommes plus particulièrement en recherche

- De personnes pouvant réaliser des accompagnements (être disponible un demi-jour par semaine)
- D'une personne pour constituer l'équipe de maintenance informatique. Il faut pour cela posséder de bonnes connaissance en Access.

Selon vos compétences, vous pourriez également rejoindre l'équipe des accueillants ou des accueillants sociaux, l'équipe de soutien spirituel ou celle du secrétariat.



Les bénévoles lors de la « journée de détente » en août 2015

Informations de contact

Le Comité de Direction



accompagner.pre @accompagner.be

P.Guy Leroy Président



accompagner.ad @accompagner.be

Roger Vandenbrul Administrateur délégué



accompagner.rts
@accompagner.be
Gérard
Pirenne
Responsable des

L'encadrement du bureau d'accueil



accompagner.rop
@accompagner.be
Arnaud
De Temmerman
Responsable
opérationnel



accompagner.cre
@accompagner.be
Cécile
Buxin
Chargée des relations et
de la communication



accompagner.are
@accompagner.be
Francine
Wasukundi
Adjointe
aux relations

L'équipe d'accueil sociojuridique



P. Philippe Berrached



Marie Noëlle Bruyndonckx



Lucette Grun



Jean-Pierre Meesen



Olivier Richard



Kasia Sawicka



Gérard Warnotte



L'équipe administrative







Christelle Cautaerts



Hafida Herando



Christine Leroy

L'équipe d'accueil







Yvonne Saladin



Myriam Van Gils

Coordonnées Numéro d'entreprise

N.N. 0879.434.959

Accueil et correspondance

Rue Félix Vande Sande 40

1081 Bruxelles

Tél: 02.411.87.54

Fax: 02.410.72.25

Courriel

bruxelles@accompagner.be

Service aux Partenaires

Tél: 02.310.08.51

Site internet

www.accompagner.be

Siège social

Rue des Braves 21 1081 Bruxelles

Coordonnées bancaires

IBAN BE25 1142 6095 4582 BIC BKCPBEBB



L'illustrateur



Michel Maes

Annexes

Bilan social global	p.39
Bilan social de l'accueil sociojuridique	p.40
Bilan social du service aux partenaires	p.41
Bilan social primo-arrivants	p.42
Liste des partenaires demandeurs	p.43



	_		
Nationalité			_
Belgique	364	48	%
Afrique Subsaharienne	137	18	%
Maghreb	87	12	%
Europe Centrale et de l'Est	55	7	%
Europe de l'Ouest	52	7	%
Moyen-Orient	36	5	%
Asie	7	1	%
Amérique Sud & Centrale	4	1	%
Non communiqué	9	1	%
Apatride	0	0	%
	751	100	%

Motif de leur venue			_
Logement	223	30	%
Droit des étrangers - Justice	118	16	%
Aide administrative	107	14	%
Ressources + Besoins de base	100	13	%
Santé	99	13	%
Emploi - Formation	36	5	%
Enfance - Jeunesse	35	5	%
Budget	24	3	%
Ecoute - Réorientation	9	1	%
	751	100	%

Envoyées par			_
Bouche à oreille	293	39	%
Partenaires associatifs	250	33	%
Institution publique	110	15	%
Institution religieuse	58	8	%
Non communiqué	20	3	%
Publicité	18	2	%
Partenaires privés	2	0	%
	751	100	%

Type de ménage			_
Isolé	375	50	%
Couple avec enfant	137	18	%
Famille monoparentale	136	18	%
Cohabitant de fait	47	6	%
Non communiqué	29	4	%
Couple sans enfant	27	4	%
	751	100	%

Revenus			
C.P.A.S	179	24	%
Sans revenu	156	21	%
Allocations chômage	89	12	%
Allocations de mutuelle	76	10	%
Travail	71	9	%
Allocations familiales	48	7	%
Pension de retraite	46	6	%
Allocations handicap	39	5	%
Autre ressource	23	3	%
Non communiqué	18	2	%
Pension alimentaire	6	1	%
	751	100	%

Ages			_
De 41 à 65	353	47	%
De 26 à 40	240	32	%
De 66 à 99	77	10	%
De 18 à 25	61	8	%
De 10 à 17	18	3	%
Non communiqué	2	0	%
	751	100	%

Global 2015 Les Amis d'Accompagner Bilan social 2015

751 personnes sont venues en 2015 parmi lesquelles 497 pour la 1ère fois.
45 personnes ont été suivies par nos deux services : partenaires et accueil social
408 Femmes (54 %) 343 Hommes (46 %)
Depuis le début de l'association nous avons ouvert 4234 dossiers
et réalisé 6790 accompagnements sans compter les 632 missions préparées mais non accomplies pour divers motifs

Après analyse de leur situation

350 personnes ont demandé des accompagnements 986 missions ont été préparées

884 accompagnements ont été réalisés.

004 accompagnements ont ete reali.	303.		
Santé	153	17	%
Logement	132	15	%
Administration	125	14	%
Enfance et Jeunesse	107	12	%
Justice	92	10	%
Handicap/santé mentale	68	8	%
Ressources	50	6	%
Accompagnement administratif	48	6	%
Droit des étrangers	44	5	%
Vie quotidienne	30	3	%
Budget	19	2	%
Emploi et Formation	16	2	%
Réorientation	0	0	%
	884	100	%

NB 102 missions préparées pas effectuées

Nationalité			_
Belgique	276	48	%
Afrique Subsaharienne	114	20	%
Maghreb	65	11	%
Europe Centrale et de l'Est	44	8	%
Europe de l'Ouest	44	8	%
Moyen-Orient	21	4	%
Asie	2	0	%
Amérique Sud & Centrale	3	1	%
Non communiqué	0	0	%
Apatride	0	0	%
	569	100	%

Motif de leur venue			_
Logement	202	36	%
Droit des étrangers - Justice	94	17	%
Ressources + Besoins de base	78	13	%
Aide administrative	78	13	%
Emploi - Formation	32	6	%
Santé	34	6	%
Enfance - Jeunesse	21	4	%
Budget	22	4	%
Ecoute - Réorientation	8	1	%
	569	100	%

Envoyées par			_
Bouche à oreille	285	50	%
Institution publique	105	18	%
Partenaires associatifs	84	15	%
Institution religieuse	55	10	%
Non communiqué	20	4	%
Publicité	18	3	%
Partenaires privés	2	0	%
	569	100	%

Type de ménage			_
Isolé	260	46	%
Famille monoparentale	109	19	%
Couple avec enfant	111	19	%
Cohabitant de fait	39	7	%
Non communiqué	27	5	%
Couple sans enfant	23	4	%
	569	100	%

Revenus			
C.P.A.S	144	25	%
Sans revenu	99	17	%
Allocations chômage	83	14	%
Travail	61	11	%
Allocations de mutuelle	56	10	%
Allocations familiales	43	8	%
Pension de retraite	33	6	%
Allocations handicap	24	4	%
Non communiqué	16	3	%
Autre ressource	5	1	%
Pension alimentaire	4	1	%
Bourse d'étude	1	0	%
	569	100	%

Ages			
De 41 à 65	278	49	%
De 26 à 40	198	35	%
De 18 à 25	46	8	%
De 66 à 99	43	7	%
De 10 à 17	4	1	%
Non communiqué	0	0	%
	569	100	%

L'Accueil sociojuridique
Les Amis d'Accompagner
Bilan social 2015

569 personnes sont venues en 2015 parmi lesquelles 356 pour la 1ère fois. **310 F**emmes (54 %) **259 H**ommes (46 %)

Après analyse de leur situation

178 personnes ont demandé des accompagnements 516 missions ont été préparées 468 accompagnements ont été réalisés.

	468	100	
Réorientation	0	0	9
Enfance et Jeunesse	7	2	9
Emploi et Formation	12	3	9
Vie quotidienne	14	3	9
Handicap/santé mentale	16	3	,
Budget	19	4	9
Santé	29	6	9
Droit des étrangers	35	7	,
Ressources	41	9	9
Accompagnement administratif	48	10	9
Justice	69	15	,
Administration	73	16	,
Logement	105	22	,

NB 48 missions préparées pas effectuées



Nationalité			
Belgique	105	47	1
Afrique Subsaharienne	29	13	
Maghreb	29	13	1
Moyen-Orient	20	9	1
Europe Centrale et de l'Est	17	7	1
Europe de l'Ouest	12	5	1
Non communiqué	9	4	1
Asie	5	2	1
Amérique du Nord	1	0	1
Amérique Sud & Centrale	0	0	
Apatride	0	0	
	227	100	

Motif de leur venue			
Santé	80	35	%
Aide administrative	36	16	%
Droit des étrangers - Justice	31	14	%
Logement	27	12	%
Ressources + Besoins de base	27	12	%
Enfance - Jeunesse	19	9	%
Emploi - Formation	5	2	%
Budget	1	0	%
Ecoute - Réorientation	1	0	%
	227	100	%

Envoyées par			_
Partenaires associatifs	188	83	%
Bouche à oreille	16	7	%
Institution publique	12	5	%
Institution religieuse	8	4	%
Non communiqué	2	1	%
Publicité	1	0	%
Partenaires privés	0	0	%
	227	100	%

Type de ménage			_
Isolé	139	61	9
Famille monoparentale	37	16	9
Couple avec enfant	35	16	9
Cohabitant de fait	10	4	9
Couple sans enfant	4	2	9
Non communiqué	2	1	9
	227	100	9

Revenus			
Sans revenu	73	32	%
C.P.A.S	47	21	%
Allocations de mutuelle	24	11	%
Pension de retraite	20	9	%
Autre ressource	19	8	%
Allocations handicap	18	8	%
Travail	9	4	%
Allocations familiales	7	3	%
Allocations chômage	6	3	%
Non communiqué	3	1	%
Pension alimentaire	1	0	%
	227	100	%

Ages			_
De 41 à 65	93	41	%
De 26 à 40	57	25	%
De 66 à 99	40	18	%
De 18 à 25	20	8	%
De 10 à 17	15	7	%
Non communiqué	2	1	%
	227	100	%

Les Amis d'Accompagner
Bilan social 2015

227 personnes sont venues en 2015 parmi lesquelles 173 pour la 1ère fois. 125 Femmes (55 %) 102 Hommes (45 %)

Après analyse de leur situation

185 personnes ont demandé des accompagnements 470 missions ont été préparées

416 accompagnements ont été réalisés.

	416	100	1
Réorientation	0	0	9
Budget	0	0	9
Accompagnement administratif	0	0	9
Emploi et Formation	4	1	9
Ressources	9	2	9
Droit des étrangers	9	2	9
Vie quotidienne	16	4	9
Justice	23	6	9
Logement	27	6	9
Handicap/santé mentale	52	13	9
Administration	52	12	9
Enfance et Jeunesse	100	24	9
Santé	124	30	9

NB 54 missions préparées pas effectuées

Nationalité			
Afrique Subsaharienne	32	34] .
Moyen-Orient	20	21	١.
Europe Centrale et de l'Est	15	16	1
Europe de l'Ouest	14	15	١.
Maghreb	11	12	,
Asie	1	1	9
Non communiqué	1	1	
Belgique	0	0	
Amérique du Nord	0	0	
Amérique Sud & Centrale	0	0	9
	94	100	9

Motif de leur venue			
Droit des étrangers - Justice	23	24	%
Logement	22	23	%
Aide administrative	14	15	%
Santé	12	13	%
Ressources + Besoins de base	9	10	%
Enfance - Jeunesse	9	10	%
Emploi - Formation	5	5	%
Budget	0	0	%
Ecoute - Réorientation	0	0	%
	94	100	%

Envoyées par			_
Bouche à oreille	31	33	%
Partenaires associatifs	30	32	%
Partenaires privés	18	19	%
Institution publique	11	12	%
Institution religieuse	4	4	%
Publicité	0	0	%
Non communiqué	0	0	%
	94	100	%

Type de ménage			
Isolé	40	43	%
Couple avec enfant	25	27	%
Famille monoparentale	12	13	%
Couple sans enfant	6	6	%
Cohabitant de fait	6	6	%
Non communiqué	5	5	%
	94	100	%

Revenus			
Sans revenu	46	49	%
C.P.A.S	22	24	%
Travail	7	8	%
Non communiqué	5	5	%
Allocations chômage	4	4	%
Allocations familiales	4	4	%
Allocations de mutuelle	2	2	%
Pension de retraite	2	2	%
Autre ressource	2	2	%
Allocations handicap	0	0	%
Pension alimentaire	0	0	%
	94	100	%

Ages			_
De 26 à 40	44	47	%
De 41 à 65	32	34	%
De 18 à 25	11	12	%
De 66 à 99	4	4	%
De 10 à 17	3	3	%
Non communiqué	0	0	%
	94	100	%

Primo-arrivants Les Amis d'Accompagner Bilan social 2015

94 personnes sont venues en 2015 parmi lesquelles 79 pour la 1ère fois.

44 Femmes (47 %) 50 Hommes (53%)

Après analyse de leur situation

41 personnes ont demandé des accompagnements 128 missions ont été préparées

118 accompagnements ont été réalisés.

J.		
31	26	9
15	13	9
12	10	9
11	9	ŀ
11	9	1
9	8	١,
9	8	1
7	6	ŀ
6	5	1
4	3	1
2	2	1
1	1	1
0	0	1
118	100	١
	31 15 12 11 11 9 9 7 6 4 2	31 26 15 13 12 10 11 9 11 9 9 8 9 8 7 6 6 5 4 3 2 2 1 1 0 0

NB 10 missions préparées pas effectuées



Les Partenaires demandeurs d'accompagnements

	Nom	Objet social
1	Accueil Montfort - femmes	Maison d'accueil
2	CASU - SAMU Social - Centre	Accueil d'urgence
3	CPAS de Koekelberg	Centre d'aide sociale
4	CPAS de Saint-Gilles	Centre d'aide sociale
5	Service Droits des Jeunes	Accompagnement juridique
6	CPAS de Berchem Sainte Agathe	Centre d'aide sociale
7	Les foyers d'accueil	Maison d'accueil
8	Clinique Ste Anne-St Remi	Suivi médical
9	Fédasil - Petit Château	Maison d'accueil pour réfugiés
10	Fondation pour l'Assistance Morale aux Détenus	Accompagnement de détenus
11	Talita	Maison d'accueil

12	Transition	Accompagnement de personnes handicapées
13	Convivial	Accompagnement de réfugiés
14	Espace Social Télé- Service	Accueil social
15	Union des locataires marollienne	Aide juridique aux locataires
16	Médecins du Monde	Suivi médical
17	l'Adret	Centre de santé mentale
18	SAJ	Service d'aide à la jeunesse
19	CPAS d'Evere	Centre d'aide sociale
20	Service de Prévention et Médiation de Koekelberg	Prévention et médiation
21	Mutualités socialistes FMSB	Mutualités
22	Pères Assomptionistes	Congrégation

Maître Rekik	Avocat
L'ilot 160 - femmes	Maison d'accueil
Solidarités Savoir	Accueil social, partage de savoirs
Centre Ariane	Accueil d'urgence
CPAS de Watermael- Boisfort	Centre d'aide sociale
Bruxelles Accueil Porte Ouverte	Accueil social
Commune de Saint- Gilles	Administration
Petits Riens	Maison d'accueil
CAW Brussel	Accueil social
Clinique de l'Europe	Suivi médical
Hôpital d'Ixelles	Suivi médical
CLES	Coordination de lutte contre l'exclusion
Générations	Centre d'orientation éducative
	L'ilot 160 - femmes Solidarités Savoir Centre Ariane CPAS de Watermael- Boisfort Bruxelles Accueil Porte Ouverte Commune de Saint- Gilles Petits Riens CAW Brussel Clinique de l'Europe Hôpital d'Ixelles CLES

36	Services sociaux des quartiers 1030	Accueil social
37	Infirmiers de rue	Suivi médical
38	Clinique Saint Jean	Suivi médical
39	Le Planning Familial de Jette	Accueil psycho-médico- social
40	Soleil du Nord	Centre de prévention
41	Antenne J	Accompagnement juridique
42	Le Chant d'Oiseau	Maison d'accueil
43	Maître Virgine Schoonheyt	Avocate
44	Hôpital Molière Longchamps	Suivi médical
45	Institut Jules Bordet	Suivi médical
46	Prisme nord-ouest	Soins psychiatriques à domicile
47	La rencontre	Restaurant social
48	OR.C.A vzw	Aide aux travailleurs sans-papier
49	Puerto	Habitat accompagné

50	HermesPlus	Service de santé mentale
51	Privé Koekelberg	Personnes privées
52	Fédasil Pétillon	Maison d'accueil pour demandeurs d'asile
53	Famisol	Accompagnement d'enfants handicapés et de leurs familles
54	A domicile	Personnes privées
55	Aksent	Accompagnement pour personnes âgées
56	Pazhapa-Hadep	Hébergement pour personnes hndicapées
57	Couleurs santé	Suivi médical
58	Soeurs Blanches	Congrégation
59	Maison Médicale des Primeurs	Suivi médical
60	Ass. Franco. d'Aide aux Handicapés mentaux	Accompagnement de personnes handicapées
61	Nausicaa	Habitation protégée
62	Centre d'Action Sociale Globale	Service social

63	CPAS 1000 Bruxelles	Centre d'aide sociale
64	Espace 28	Accompagnement de réfugiés
65	ONE Consultation pour enfants, St Josse	Suivi médical
66	Brochage renaitre	Atelier protégé
67	Foyer Armée du Salut	Maison d'accueil
68	Chèvrefeuille	Suivi médical
69	Maison de quartier Willems	Rencontres entre femmes
70	Office de la Naissance et de l'Enfance	Suivi médical
71	Bataclan	Accompagnement de personnes handicapées
72	Centre Antonin Artaud	Service de santé mentale
73	Maison de quartier du Midi	Activités pour les habitants du quartier
74	One Brugmann Horta	Suivi médical



















